



Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. générale
21 février 2018
Français
Original : anglais

Groupe de travail sur les armes à feu

Vienne, 2 et 3 mai 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Mesures concrètes prises au titre du Protocole
relatif aux armes à feu qui contribuent à empêcher
les organisations criminelles et les groupes terroristes
d'acquérir des armes au moyen du trafic illicite et à suivre
les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 16.4
des objectifs de développement durable**

Activités menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour promouvoir la ratification et l'application du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Document d'information établi par le Secrétariat

I. Introduction

1. Dans sa résolution 8/3, intitulée « Renforcement de l'application du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée », la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a prié le Secrétariat d'informer le Groupe de travail sur les armes à feu : a) des activités exécutées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour aider la Conférence à promouvoir et à appuyer l'application du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, b) de la coordination avec les autres organisations internationales et régionales compétentes, c) des meilleures pratiques dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités, et d) des stratégies de sensibilisation visant à prévenir et combattre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions.

* CTOC/COP/WG.6/2018/1.



2. Dans la même résolution, la Conférence a pris note avec satisfaction de l'assistance que l'ONUDC fournissait aux États, à leur demande, dans le cadre de son Programme mondial sur les armes à feu, et l'a prié de continuer d'aider les États qui en faisaient la demande à ratifier, accepter ou approuver le Protocole relatif aux armes à feu ou à y adhérer, et à l'appliquer.

3. Le présent document d'information a été établi par le Secrétariat afin d'informer le Groupe de travail sur les armes à feu des activités menées par l'ONUDC pour promouvoir et appuyer la ratification et l'application du Protocole relatif aux armes à feu, dans le cadre des mandats que la Conférence et le Groupe de travail lui avaient confiés. Il couvre la période allant de la dernière réunion du Groupe de travail, tenue du 8 au 10 mai 2017, à fin avril 2018.

II. Approche intégrée adoptée par le Programme mondial sur les armes à feu pour prévenir et combattre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu

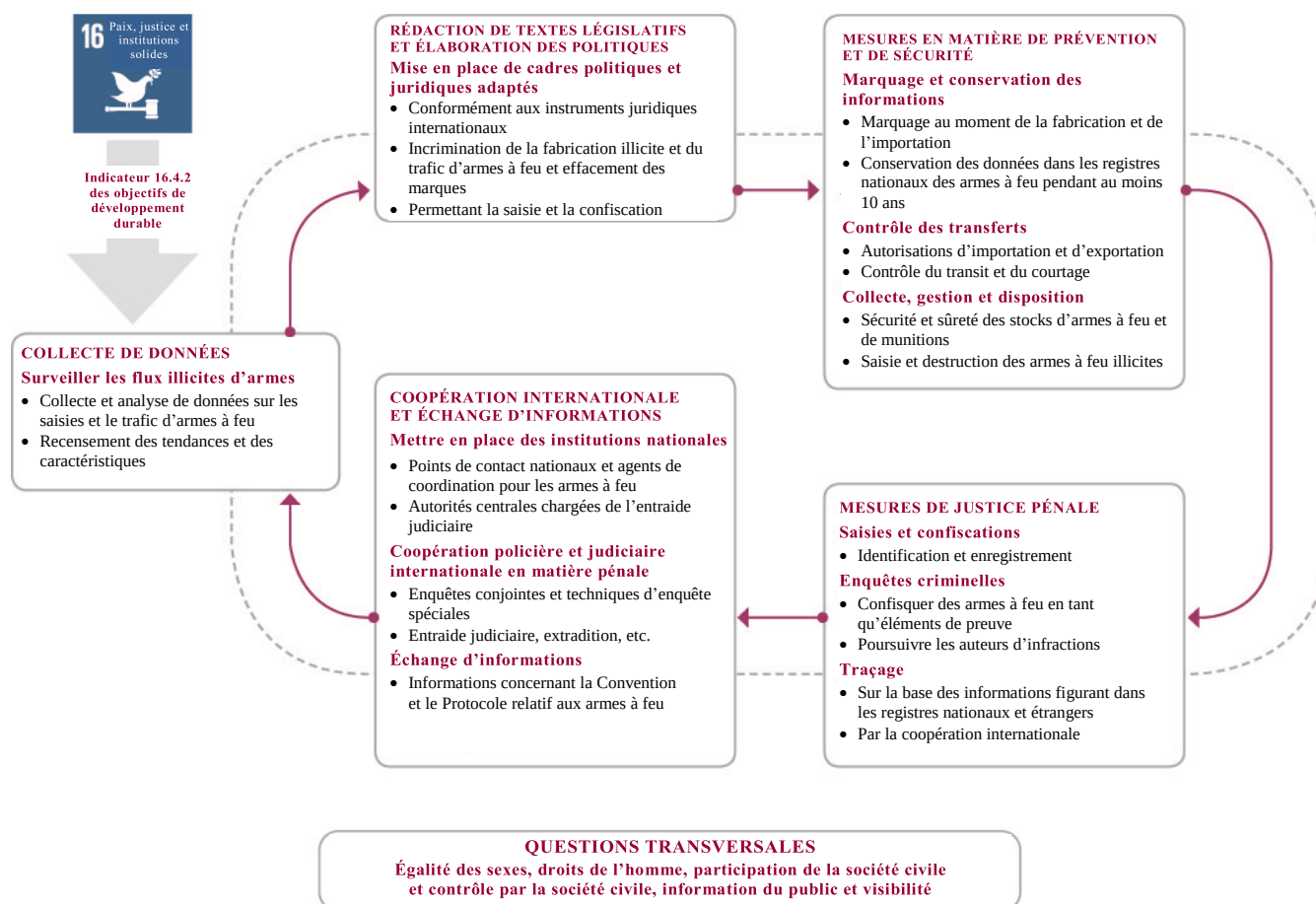
4. Les travaux effectués par l'ONUDC dans le cadre du Programme mondial sur les armes à feu pour combattre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu suivent une approche intégrée qui repose sur cinq piliers. Chaque pilier correspond à l'un des cinq domaines d'action intimement liés nécessaires au traitement des différents aspects du problème, à savoir : a) améliorer l'élaboration de politiques et de normes au moyen d'activités de sensibilisation, d'une assistance législative et d'outils spécialisés, pour appuyer la ratification et l'application du Protocole ; b) aider, par un appui technique, à la mise en œuvre de mesures de prévention et de sécurité, pour empêcher la fabrication illicite, le vol et le trafic d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions ; c) renforcer les mesures de justice pénale visant à détecter les infractions liées à la fabrication et au trafic d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, à enquêter à leur sujet et à en poursuivre les auteurs ; d) favoriser et promouvoir la coopération internationale et l'échange d'information pour s'attaquer à la dimension transnationale du trafic illicite d'armes à feu et aux problèmes connexes ; e) cartographier et surveiller les flux illicites d'armes à feu grâce à la collecte et à l'analyse de données au niveau mondial, pour prendre toute la mesure du trafic d'armes à feu et de son contexte criminel.

5. L'approche intégrée du Programme repose sur le principe selon lequel une action efficace ne peut s'inscrire que dans un cadre cohérent résultant de l'interaction étroite entre les cinq piliers. Cette approche est complétée par plusieurs éléments transversaux, tels que la sensibilisation et l'amélioration de la visibilité, l'égalité des sexes, les droits de l'homme, et la participation de la société civile et le contrôle qu'elle exerce, qui sont intégrés aux activités du Programme.

6. Ensemble, les cinq piliers contribuent à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier des objectifs 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), et au suivi de la cible 16.4 au niveau mondial (D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée).

Figure I

Approche intégrée reposant sur cinq piliers du Programme mondial sur les armes à feu



III. Activités menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour promouvoir la ratification et l'application du Protocole relatif aux armes à feu

7. Dans le cadre de son mandat, le Programme mondial sur les armes à feu a continué de promouvoir et d'appuyer l'adhésion au Protocole relatif aux armes à feu, ainsi que sa transposition et son application. Il a en outre fourni une assistance technique, encouragé la coopération internationale et l'échange de bonnes pratiques et d'informations entre praticiens, et renforcé la collecte, la recherche et l'analyse, aux niveaux national et international, de données relatives aux armes à feu et à leur trafic illicite.

8. Grâce au soutien des donateurs¹, le Programme mondial a pu mener à bien, au cours de la période considérée, plus de 50 activités, qui ont notamment consisté à fournir un support technique direct à plus de 10 pays d'Afrique, des Balkans occidentaux et d'Amérique latine et à coopérer avec eux, ou encore à soutenir plus de 45 pays grâce à des activités régionales, touchant ainsi plus de 500 personnes au total.

¹ Au cours de la période considérée, les activités du Programme mondial sur les armes à feu ont été financées par les dons de l'Union européenne, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Suède, ainsi que du Danemark et du Japon (dans le cadre du Programme Sahel de l'ONUDC) et du Panama (dans le cadre de son projet national).

A. Élaboration de normes et de politiques : appui aux organismes et processus intergouvernementaux liés aux armes à feu

1. Participation et contribution aux travaux d'organismes intergouvernementaux

9. En application de la résolution 8/3 de la Conférence, l'ONUSC a vivement encouragé les experts nationaux et les autorités compétentes à participer aux réunions du Groupe de travail sur les armes à feu. En outre, grâce aux dons, l'Office a pu permettre à des praticiens de 10 pays francophones d'Afrique de participer à la dernière réunion du Groupe de travail².

10. En application des recommandations formulées par le Groupe de travail lors de sa réunion tenue à Vienne du 8 au 10 mai 2017 (voir CTOC/COP/WG.6/2017/4), l'ONUSC a participé et contribué aux travaux d'autres organismes et processus intergouvernementaux, en vue d'entretenir et d'améliorer la coopération et la coordination entre les secrétariats et organes s'occupant d'instruments et de mécanismes régionaux et internationaux sur la question (recommandation 23) et de favoriser les synergies entre le Protocole relatif aux armes à feu et d'autres instruments internationaux et régionaux (recommandation 6), comme il est précisé ci-dessous.

11. Sur l'invitation de la présidence mexicaine de l'Organisation des États américains (OEA), des représentants de l'ONUSC ont assisté à la quarante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA, tenue à Cancún (Mexique) du 19 au 21 juin 2017, et contribué aux discussions de haut niveau sur des questions de sécurité multidimensionnelle. À l'invitation du Président de la troisième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, tenue à Genève du 11 au 15 septembre 2017, un représentant de l'ONUSC est également intervenu en qualité d'expert dans les débats relatifs au Traité sur le commerce des armes et aux objectifs de développement durable, et il a tenu des réunions bilatérales avec le Président de la Conférence et le Secrétaire du Traité, dans le but d'étudier et de favoriser la coopération entre l'ONUSC et le secrétariat du Traité sur le commerce des armes. Par ailleurs, des représentants de l'ONUSC ont assisté à la soixante-douzième session de la Commission des questions du désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission de l'Assemblée générale), tenue à New York du 2 octobre au 2 novembre 2017, ainsi qu'à la première session de l'Assemblée générale de l'Organisation africaine de coopération policière, tenue à Alger du 14 au 16 mai 2017.

12. En outre, des représentants du Programme mondial sur les armes à feu ont participé et contribué aux préparatifs de la troisième conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de son Instrument international de traçage, grâce à une série de colloques thématiques organisés conjointement avec le Bureau des affaires de désarmement, l'Union européenne et Small Arms Survey. Ces colloques d'experts visaient à encourager les débats et les échanges entre spécialistes sur plusieurs sujets de fond, notamment le traçage et la gestion des stocks d'armes en temps de conflit et après un conflit (New York, 23 et 24 octobre 2017) ; le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment l'objectif 16 de développement durable et les aspects du contrôle des armes légères et de petit calibre ayant trait à l'égalité des sexes (New York, 25 et 26 octobre 2017) ; les techniques de conception et de fabrication des armes légères et de petit calibre et les problèmes et les possibilités qui en découlent dans l'optique de la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères et de l'Instrument international de traçage (Bruxelles, 20 et 21 novembre 2017) ; et les

² Grâce à une contribution financière du Gouvernement français, des experts venus des pays suivants ont participé à la réunion : Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, Maroc, Mauritanie, Niger, République démocratique du Congo, Tchad et Togo.

synergies entre le Programme d'action sur les armes légères et d'autres instruments, dont le Protocole relatif aux armes à feu (Genève, 22-24 novembre 2017).

2. Activités de renforcement des connaissances et de sensibilisation

13. L'ONUDC a continué de sensibiliser au Protocole relatif aux armes à feu, d'en promouvoir une meilleure connaissance et de donner plus de visibilité aux travaux réalisés dans le domaine du contrôle des armes, dans le cadre de manifestations parallèles spécialisées, de séminaires et de réunions de groupe de réflexion, et d'échanges avec des organisations de la société civile, entre autres.

14. En marge de la soixantième session de la Commission des stupéfiants, tenue à Vienne du 13 au 17 mars 2017, le Programme mondial sur les armes à feu a organisé, conjointement avec le projet CRIMJUST, financé par l'Union européenne et mis en place par l'ONUDC en partenariat avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et Transparency International, une manifestation sur les liens entre le trafic illicite de drogues et le trafic illicite d'armes à feu axée sur l'objectif d'une approche intégrée, au cours de laquelle l'ONUDC et les États Membres ont partagé leurs expériences. À cette occasion, des experts venus du Brésil, du Mexique et du Nigéria ont présenté des exemples concrets des liens étroits qui existaient entre les flux illicites de drogues et d'armes à feu³.

15. Le Programme mondial sur les armes à feu a organisé deux manifestations en marge de la vingt-sixième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, tenue à Vienne du 22 au 26 mai 2017. La première, organisée en coopération avec le Gouvernement britannique, RAND Europe et le Programme mondial contre la cybercriminalité, portait sur le trafic d'armes en ligne et notamment le commerce illégal d'armes à feu sur le deep Web. L'événement a servi de cadre à l'échange de données de recherche sur le trafic d'armes à feu sur le deep Web et permis à des représentants de l'Office européen de police (Europol) de faire part de leur expérience à ce sujet. L'ONUDC a analysé l'intérêt que présentent encore la Convention contre la criminalité organisée et son Protocole relatif aux armes à feu dans les cas de trafic d'armes à feu sur le deep Web, et leur applicabilité à ces cas. La deuxième manifestation parallèle, organisée en coopération avec la Commission européenne et le Service de la recherche et de l'analyse des tendances de l'ONDUC, portait sur l'utilisation des données relatives aux armes à feu aux fins de l'élaboration de politiques, du renforcement des moyens d'action et de la promotion de la coopération internationale dans la lutte contre le trafic d'armes à feu. À cette occasion, des représentants du Gouvernement panaméen, de la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles et de l'ONUDC ont mis en avant des exemples concrets où des données relatives aux armes à feu sont utilisées pour suivre la réalisation de la cible 16.4 des objectifs de développement durable.

16. Un représentant de l'ONUDC est également intervenu en qualité d'expert lors de la réunion du Groupe des États intéressés par des mesures concrètes de désarmement, organisée par le Gouvernement allemand et le Bureau des affaires de désarmement en marge de la soixante-douzième session de la Première Commission. La réunion portait sur la question de la lutte contre le trafic d'armes sur le terrain, en particulier en Afrique.

17. L'ONUDC a également participé à une réunion informelle d'experts organisée par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement sur l'étude des synergies dans la communication d'information au titre des traités et instruments multilatéraux relatifs aux armes, tenue à Genève le 6 décembre 2017. À cette occasion, des représentants du Programme mondial sur les armes à feu ont présenté les nouveaux

³ Bien que cette activité se soit déroulée avant la période considérée, elle est intégrée au présent document d'information car elle ne figurait pas dans le document précédent sur les travaux menés par l'ONUDC pour prêter appui au Groupe de travail sur les armes à feu (CTOC/COP/WG.6/2017/3).

outils dont ce dernier dispose pour recueillir des données sur les armes à feu, et ils ont informé les participants des mesures prises actuellement pour moderniser les outils de collecte d'information au service de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et de son Protocole relatif aux armes à feu.

18. En outre, des représentants de l'ONUSD ont participé à une réunion organisée par Wilton Park, qui portait sur l'amélioration de la détection des armes légères et de petit calibre illicites et de la communication d'informations à ce sujet dans l'optique de la réalisation de la cible 16.4 des objectifs de développement durable, et en particulier sur les solutions communes à des problèmes communs, et qui s'est déroulée à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 au 28 février 2018. L'Office a également contribué à un atelier organisé par l'Office fédéral allemand des affaires étrangères et le Bonn International Center for Conversion, portant sur les enseignements tirés des activités de contrôle des armes menées dans des contextes instables ou après un conflit, qui s'est tenu à Berlin les 26 et 27 février 2018. L'atelier a principalement été l'occasion d'examiner des exemples de coopération transfrontière entre services de détection et de répression dans la lutte contre le trafic, et d'activités locales de désarmement des civils.

19. En vue de faire progresser les échanges d'informations avec les États Membres, l'ONUSD a organisé une réunion d'information à leur intention sur les réalisations et les priorités du Programme mondial sur les armes à feu, le 23 janvier 2018 à Vienne. Plus de 70 représentants venus de 55 États Membres y ont assisté.

20. Afin de toucher un public plus large et plus diversifié, le Programme mondial sur les armes à feu a revu et amélioré sa stratégie de communication, avec l'appui de la Section de la sensibilisation de l'ONUSD, de manière à ce qu'elle intègre une gamme plus variée d'outils et d'approches, comme l'utilisation d'Internet et des médias sociaux. En 2017, plus de 21 400 personnes ont consulté la page Web du Programme mondial.

Domaines d'action prioritaire

21. L'ONUSD continuera d'organiser des activités et manifestations visant à faire mieux connaître et comprendre aux parties intéressées les questions liées aux armes à feu et les activités qu'il mène dans ce domaine.

3. Bilan des adhésions au Protocole relatif aux armes à feu

22. En septembre 2017, les Fidji ont adhéré au Protocole relatif aux armes à feu, portant à 115 le nombre total de parties.

Figure II

Taux de ratification du Protocole relatif aux armes à feu, par année (jusqu'au 1^{er} janvier 2018)

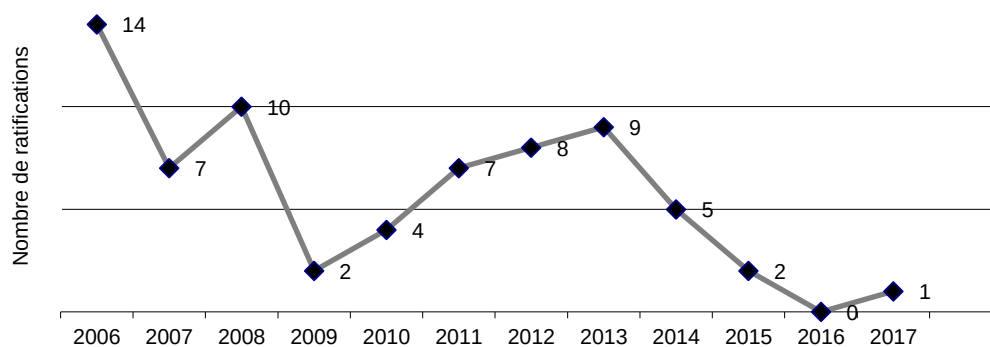
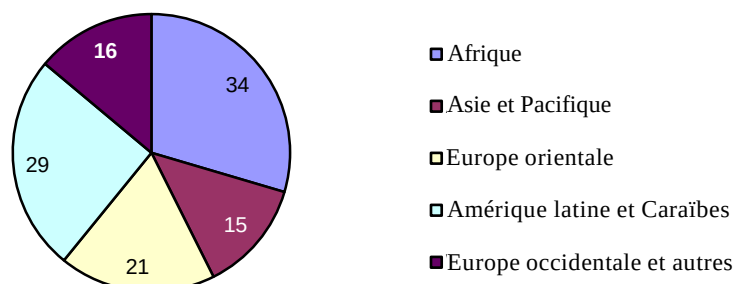


Figure III
Nombre d'États parties ayant ratifié le Protocole relatif aux armes à feu, par région
 (situation en janvier 2018)



23. Au cours de la période considérée, l'ONUSUDC a fourni des conseils législatifs à l'Allemagne, à la Bolivie (État plurinational de), au Japon, au Niger, à Sri Lanka et au Tchad, pour appuyer leur éventuelle adhésion au Protocole relatif aux armes à feu et sa ratification. Par la suite, plusieurs pays ont informé l'Office qu'ils étaient sur le point d'achever leur procédure d'adhésion interne.

Domaines d'action prioritaire

24. Pour faire encore mieux connaître le Protocole relatif aux armes à feu et encourager à y adhérer, l'ONUSUDC continuera à le promouvoir dans les États non parties et les régions présentant un faible taux de ratification, notamment grâce à des ateliers régionaux et nationaux de préparation à la ratification, sous réserve de la disponibilité des fonds correspondants.

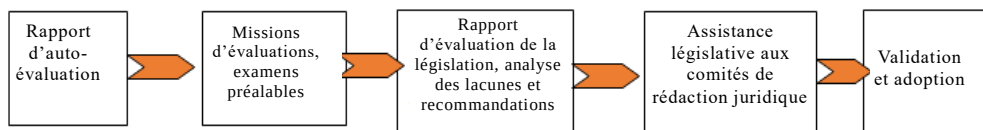
4. Assistance législative

25. La stratégie de coopération à long terme de l'ONUSUDC, qui consiste à soutenir l'amélioration des cadres juridiques nationaux en matière d'armes à feu en vue d'amorcer des changements durables dans les pays bénéficiaires, est au cœur de son mandat sur les armes à feu.

26. La méthode suivie par le Programme mondial sur les armes à feu pour soutenir les mesures prises en faveur d'une réforme législative fait intervenir diverses parties prenantes nationales et régionales et repose sur le principe d'une participation de plus en plus active, adaptée au rythme de chacun. Il s'agit, pour commencer, de procéder à une évaluation de la législation assortie, dans la mesure du possible, d'un rapport national d'auto-évaluation, puis d'exploiter les résultats des visites de pays, des entretiens, des examens préalables et des analyses réalisées par des experts de l'ONUSUDC, pour enfin définir un appui sur mesure, si nécessaire.

27. Dans leurs rapports d'évaluation, les juristes de l'ONUSUDC analysent en profondeur les lacunes des législations et formulent des recommandations pratiques pour y remédier. Le Programme mondial travaille avec des comités de rédaction nationaux pluridisciplinaires pour élaborer de nouvelles lois, s'appuyant à cet égard sur des documents de référence spécialisés et des outils d'orientation, tels que des documents de réflexion, des lois types, des guides législatifs, des modèles et des outils d'évaluation. En outre, il encourage activement les efforts régionaux d'harmonisation et les synergies entre les différents instruments.

Figure IV

Étapes de l'élaboration de la législation dans le cadre du Programme mondial sur les armes à feu

28. Conformément aux recommandations 6 et 18 issues de la dernière réunion du Groupe de travail, l'ONUSC a continué de fournir aux États Membres une assistance législative adaptée et spécialisée pour les aider à élaborer une législation nationale efficace, conforme aux exigences du Protocole relatif aux armes à feu et tenant compte des synergies avec d'autres instruments internationaux, régionaux et sous-régionaux. Au cours de la période considérée, le Programme mondial sur les armes à feu a continué de fournir une assistance et des conseils au Burkina Faso et au Tchad pour les aider à examiner et à modifier leurs législations nationales sur les armes à feu, en organisant des ateliers d'aide à la rédaction de textes législatifs, en analysant les lacunes de leurs législations et en facilitant l'élaboration de projets de loi sur les armes à feu. En coopération avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, l'ONUSC a organisé un atelier de suivi sur la rédaction législative à Ouagadougou, du 28 au 30 mars 2017. À cette occasion, les autorités nationales ont révisé et validé le dernier projet de loi qui avait été élaboré conjointement avec le Programme mondial. En décembre 2017, les autorités burkinabé ont communiqué leur nouveau projet à l'ONUSC afin qu'il formule ses observations finales, l'idée étant de le soumettre officiellement au Parlement burkinabé au printemps 2018. Un autre atelier s'est tenu à N'Djamena du 7 au 9 novembre 2017, et visait également à achever l'examen et les travaux de rédaction lancés l'année précédente avec les autorités nationales.

29. Dans le cadre du plan d'action de l'Union européenne contre le trafic illicite d'armes à feu et d'explosifs, des représentants du Programme mondial sur les armes à feu ont participé à plusieurs réunions de concertation de haut niveau entre la Commission européenne et des pays tiers de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (en Tunisie en juillet 2017 ; en Jordanie et au Liban en décembre 2017). Les réunions tenues en Tunisie et au Liban portaient essentiellement sur la législation en matière de contrôle et de possession d'armes à feu. Des experts de l'ONUSC y ont participé, avec des représentants de la Commission européenne, de l'Espagne, de la France, des Pays-Bas et du Portugal.

30. Du 11 au 13 juillet 2017, à Tunis, l'ONUSC a organisé un atelier régional d'harmonisation législative sur la transposition du Protocole relatif aux armes à feu, auquel ont participé 20 représentants d'Algérie, de Libye, du Maroc et de Tunisie, ainsi que des experts nationaux venus d'Espagne et des Pays-Bas. Préalablement à l'atelier, l'ONUSC avait préparé une évaluation et une analyse comparative de la législation en vigueur dans la sous-région en matière d'armes à feu, qu'il a présentées aux participants.

31. L'ONUSC a également fourni des conseils législatifs personnalisés aux autorités bosniennes et serbes sur l'application des obligations relatives au marquage qu'impose le Protocole relatif aux armes à feu en ce qui concerne les importations. En conséquence, les deux pays ont intégré ces obligations à leurs projets de loi sur les armes à feu, qui devaient être présentés à leurs parlements respectifs en 2018.

32. En outre, l'Office a aidé les autorités mauritaniennes à traduire du français vers l'arabe un nouveau projet de loi sur les armes à feu, dont il avait appuyé l'élaboration.

Domaines d'action prioritaire

33. L'appui aux processus d'examen et de réforme de la législation représente le premier pilier de l'approche intégrée du Programme mondial, et restera l'une de ses principales activités. L'ONUSD prévoit également de redoubler d'efforts pour promouvoir l'adoption de projets de loi sur les armes à feu dans les pays où ces projets sont déjà rédigés.

B. Élaboration d'outils

34. L'ONUSD a continué d'actualiser et d'élaborer des publications et outils spécialisés visant à fournir des conseils et un soutien pratiques aux États Membres et à leur dispenser une assistance technique de qualité.

35. Plusieurs outils législatifs élaborés ces dernières années par le Programme mondial sur les armes à feu restent utiles aux praticiens et sont utilisés pour dispenser une assistance législative et technique. Par exemple, en 2017, la Loi type de l'ONUSD sur les armes à feu, élaborée en 2010 et mise à jour en 2013, a été téléchargée près de 4 000 fois depuis le site Web de l'ONUSD. Parallèlement, le Recueil d'affaires de criminalité organisée, mis au point en 2012 par le Programme mondial, a été téléchargé plus de 23 700 fois.

36. Dans le cadre de l'assistance législative qu'il fournit à la Bosnie-Herzégovine et à la Serbie, le Programme mondial sur les armes à feu a réalisé une étude comparative sur l'application des obligations relatives au marquage des armes à feu et de leurs munitions lors de l'importation, et sur leur transposition dans la législation interne des pays d'Europe et des Balkans. Les résultats de cette étude ont été traduits dans les langues locales et communiqués aux autorités nationales, et ils seront publiés et diffusés sous forme d'un document de réflexion dans les mois à venir.

37. Le programme de formation complet sur les armes à feu sert toujours aux activités de renforcement des capacités et fait régulièrement l'objet de révisions et de mises à jour. Il compte actuellement 19 modules qui contiennent des informations pratiques sur la mise en œuvre de mesures nationales de contrôle visant à prévenir et à combattre le trafic d'armes à feu, sur la détection de ce trafic ainsi que sur les pratiques en vigueur en matière d'enquêtes et de poursuites dans ce domaine. En 2017, certaines parties du programme ont été traduites en français et diffusées lors d'activités de formation. On a conçu et testé un nouveau module sur la détection des armes à feu aux postes frontières terrestres, et des modules supplémentaires sur l'égalité des sexes et d'autres sujets transversaux sont en cours d'élaboration.

38. Dans le contexte de l'initiative de l'ONUSD sur l'éducation pour la justice, le Programme mondial sur les armes à feu a lancé la création de modules de formation visant à encourager et à aider les professeurs de l'enseignement supérieur à aborder le sujet de la fabrication et du trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions et les questions connexes. Ces modules devraient être validés par des professeurs et des experts lors de trois réunions régionales qui doivent se tenir en Asie, en Amérique latine et à Vienne (pour l'Afrique, l'Europe et la Fédération de Russie), entre avril et mai 2018, puis ils seront testés et diffusés courant 2018.

39. En application de la recommandation 21 issue de la dernière réunion du Groupe de travail, l'ONUSD a commencé à recueillir et à analyser des informations sur des affaires de trafic d'armes à feu et sur les bonnes pratiques en matière d'enquêtes et de poursuites à ce sujet, y compris les enquêtes liées au terrorisme et à la criminalité organisée. Dans plusieurs cas, ces informations sont recueillies à l'occasion de réunions et d'activités de formation régionales, ce qui permet aux praticiens de partager directement les enseignements tirés et les difficultés rencontrées au cours des différentes

enquêtes. Les informations recueillies devraient être publiées dans un recueil d'affaires de trafic illicite d'armes à feu, qui réunira et analysera les données d'expériences, notamment les techniques juridiques concrètes, les protocoles courants et les normes pratiques appliqués dans la lutte contre ces infractions, ainsi que de nouvelles formes de criminalité.

40. L'ONUSDC a également collaboré aux recherches empiriques menées par RAND Europe sur le trafic d'armes à feu sur le dark Web, en rédigeant un chapitre annexe à l'étude réalisée par RAND Europe sur le cadre juridique international et sa capacité à contrer cette menace. L'étude et le chapitre annexe ont été publiés en juillet 2017 et peuvent être téléchargés depuis le site Web de l'ONUSDC⁴.

41. Afin de poursuivre ses efforts visant à affiner la méthode utilisée pour la réalisation de son étude sur les armes à feu de 2015, comme le lui avait prescrit la résolution 8/3 de la Conférence, l'ONUSDC a revu sa méthode de collecte de données et actualisé son questionnaire sur le trafic illicite d'armes à feu, en consultation et en collaboration avec les États Membres ainsi que des experts en armes et des statisticiens (pour plus d'informations sur l'étude sur les armes à feu, voir la section F ci-dessous).

Domaines d'action prioritaire

42. L'ONUSDC cherche des fonds pour continuer à recueillir des informations sur des affaires de trafic d'armes à feu et sur les bonnes pratiques en matière d'enquêtes et de poursuites à ce sujet, et pour les publier dans un recueil. Il cherche également des fonds pour élaborer des outils techniques et établir une série de documents de réflexion dans l'optique de trouver des ripostes juridiques et pratiques face aux nouvelles menaces liées aux armes à feu (trafic sur le dark Web, impression 3D, règles de neutralisation, synergies entre les cadres législatifs sur le trafic d'armes à feu et d'autres infractions graves, par exemple), et de traduire et de diffuser les outils en question dans les six langues officielles de l'ONU.

C. Appui technique et renforcement des capacités pour la mise en œuvre de mesures de prévention au titre du Protocole

43. Au cours de la période considérée, l'ONUSDC a continué de fournir aux États Membres un appui technique pour la mise en œuvre de mesures de prévention et de sécurité au titre du Protocole relatif aux armes à feu, en particulier en ce qui concerne le marquage et la conservation des informations, le stockage d'armes à feu et de munitions saisies et confisquées, ainsi que la collecte et la disposition d'armes à feu illicites.

1. Marquage et enregistrement des armes à feu

44. En application de la recommandation 10 issue de la dernière réunion du Groupe de travail, l'ONUSDC a continué d'aider au marquage et à l'enregistrement des armes à feu, grâce à un appui technique et à des mesures de renforcement des capacités spécialisées.

45. Dans les Balkans occidentaux, l'ONUSDC a organisé des ateliers en Bosnie-Herzégovine (le 1^{er} décembre 2017) et en Serbie (le 14 décembre 2017), pour les aider à élaborer et à appliquer, au niveau national, des procédures opérationnelles pour le marquage d'armes à feu importées. Au cours de ces ateliers, l'ONUSDC a communiqué et étudié les résultats de l'étude comparative sur l'application des obligations en matière

⁴ L'étude et le chapitre annexe rédigé par l'ONUSDC sont disponibles sur la page Web de l'ONUSDC consacrée aux armes à feu (www.unodc.org/unodc/en/firearms-protocol/news/unodc-analyses-the-policy-implications-of-illicit-firearms-trafficking-on-the-dark-web.html).

de marquage d'armes à feu et de munitions importées, dont il est question ci-dessus. Préalablement à ces ateliers, l'ONUSUDC a organisé, en octobre 2017, une visite d'étude à Vienne, au cours de laquelle les délégations des deux pays ont visité le banc d'épreuve de Vienne, reçu des informations et assisté à des démonstrations pratiques du marquage et de l'organisation de ce procédé, notamment s'agissant des responsabilités des différentes parties concernées, de la coopération avec l'industrie et des ressources et structures organisationnelles nécessaires au marquage des armes à feu, entre autres.

46. En Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, l'ONUSUDC a continué de soutenir les autorités nationales dans le domaine du marquage et de l'enregistrement des armes, en vue de construire des structures durables et stables qui permettent de poursuivre les efforts à cet égard. Fin 2017, plus de 48 000 armes à feu avaient été marquées au Burkina Faso, au Mali, au Togo et au Niger. Des cours périodiques de remise à niveau et un suivi technique seront encore nécessaires pour que ces pays prennent pleinement en main ces activités et les pérennisent. À cette fin, l'Office a continué de collaborer étroitement avec le Gouvernement malien afin de l'aider à enregistrer plus de 33 000 armes à feu dans des bases de données centrales en 2017. En décembre 2017, il a organisé une session de remise à niveau pour renforcer les capacités en matière d'utilisation des registres au Mali.

47. Le Programme mondial sur les armes à feu a continué de travailler, avec le Service de la technologie et de l'information de l'ONUSUDC, à l'élaboration d'un système complet d'enregistrement des armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions. La création d'un tel registre fait suite aux demandes de plusieurs pays qui ne disposent pas d'un système d'enregistrement complet et numérique, ou qui ont besoin d'un appui supplémentaire pour enregistrer les armes à feu saisies, trouvées et remises. À partir d'un document de réflexion technique établi par le Programme mondial, le Service de la technologie et de l'information doit concevoir et développer le logiciel, qui sera d'abord utilisé au Panama dans le cadre du projet national sur les armes à feu lancé par ce pays en juin 2017, puis, sous réserve de fonds supplémentaires, qui sera fourni à d'autres États requérants et adapté à leurs besoins particuliers.

Domaines d'action prioritaire

48. L'aide au marquage et à la conservation des informations restera une priorité pour la plupart des pays qui ont besoin d'un appui technique et financier, de matériel et de formations pour le marquage et l'enregistrement des armes à feu, y compris de celles qui sont saisies, collectées et récupérées. La mise en place d'un système complet de conservation des informations, son adaptation et son application à d'autres pays intéressés restent une priorité majeure qui exigera des fonds supplémentaires. L'ONUSUDC s'emploie également à faire en sorte que le marquage et l'enregistrement des armes à feu soient effectués parallèlement à la mise en place de mécanismes de traçage.

2. Sécurité physique et gestion des stocks

49. Pour de nombreux pays qui rencontrent des problèmes de vols et de disparitions d'armes stockées et qui ont du mal à assurer la chaîne de responsabilité exigée pour fournir des preuves valables devant un tribunal, il est particulièrement difficile de stocker et de gérer les armes à feu dans de bonnes conditions. Une gestion et un stockage efficaces et sûrs des armes saisies constituent une priorité absolue pour de nombreux pays, et vont de pair avec des systèmes complets et efficaces de conservation des informations.

50. L'ONUSUDC a continué d'aider certains pays à renforcer la sécurité des lieux de stockage des armes à feu saisies de manière à ce que les bonnes pratiques soient suivies en matière de sécurité physique et de gestion des stocks. À cet égard, des travaux de

construction et de rénovation de salles d'entreposage provisoire d'armes à feu saisies ont été achevés au Sénégal et se poursuivent au Burkina Faso et au Niger.

Domaines d'action prioritaire

51. L'appui fourni par le Programme mondial sur les armes à feu en ce qui concerne la sécurité physique des stocks restera axé principalement sur les armes à feu saisies ou confisquées.

3. Collecte, gestion et disposition des armes à feu

52. Les efforts déployés par les États pour limiter la prolifération non contrôlée d'armes à feu et réduire les risques de vol et de détournement vers les marchés illicites se traduisent notamment par des campagnes de collecte d'armes.

53. Au cours de la période considérée, l'ONUSUDC a collaboré étroitement avec les autorités nationales et des organisations de la société civile au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal pour mettre au point des campagnes de sensibilisation et de collecte d'armes illicites, en diffusant des messages tenant compte de la problématique hommes-femmes et adaptés à des groupes de population précis, par exemple les jeunes hommes, les femmes et les jeunes. Des campagnes de remise volontaire d'armes ont été lancées dans les trois États Membres entre février et mars 2018. Le suivi de ces activités portera principalement sur l'identification, l'enregistrement et la destruction d'armes à feu illicites ainsi que sur l'accès au matériel nécessaire et la formation à son utilisation.

54. En Bolivie (État plurinational de) et au Panama, le programme d'assistance intégré arrêté avec les gouvernements respectifs prévoit la mise en place du système de conservation des informations ainsi que la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de campagnes simultanées de remise d'armes et d'enregistrement d'armes au niveau national, qui doivent se dérouler courant 2018 et s'accompagner d'activités de renforcement des capacités, de mesures de sensibilisation et d'un appui technique.

Domaines d'action prioritaire

55. Plusieurs États Membres font face au problème du détournement d'armes de leurs stocks et arsenaux nationaux. À cet égard, une des priorités de l'ONUSUDC est toujours d'aider les États Membres à assurer la disponibilité du matériel adéquat ainsi que de les former à la gestion des stocks d'armes et à la destruction des armes à feu illicites conformément aux normes internationales et aux bonnes pratiques.

D. Renforcement des mesures de justice pénale contre la criminalité liée aux armes à feu

56. Le renforcement des mesures de justice pénale contre le trafic d'armes à feu et ses liens avec la criminalité organisée et d'autres formes de criminalité, notamment les activités terroristes, est l'un des cinq piliers des travaux de l'ONUSUDC sur les armes à feu, leurs pièces, éléments et munitions. Pour réduire les flux illicites d'armes à feu et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée, conformément à la cible 16.4 des objectifs de développement durable, il est essentiel de commencer par détecter les flux financiers liés à ce trafic, démanteler les réseaux ou groupes criminels impliqués dans ce trafic ou dans d'autres infractions graves, et en traduire les auteurs en justice. En pratique cependant, il est rare que des infractions liées au trafic d'armes à feu fassent l'objet d'enquêtes pénales, difficiles à mener dans ces cas.

57. Au cours de la période considérée, l'ONUSUDC a continué de dispenser des cours de formation spécialisés et d'organiser des activités de renforcement des capacités sur les enquêtes et les poursuites concernant le trafic d'armes à feu, ses liens avec la criminalité

organisée et les questions connexes. Du 27 au 31 mars, le Programme mondial sur les armes à feu a dispensé un cours à l'intention de 33 praticiens des domaines de la détection et de la répression, des poursuites et des douanes, et membres de la Commission nationale burkinabé de lutte contre la prolifération des armes légères. Une autre formation a été organisée à Alger du 27 au 30 novembre 2017 à l'intention de plus de 60 fonctionnaires algériens, maliens, mauritaniens et nigériens. Ces sessions de formation ont été conçues en fonction des besoins nationaux et portaient, entre autres, sur les techniques d'enquête actives, les renseignements et la criminalistique, et les dernières tendances et les usages en matière de nouvelles techniques de fabrication et de trafic d'armes à feu. Les participants ont étoffé leurs compétences et leurs connaissances dans le domaine des techniques d'enquête et ils ont pu discuter avec des praticiens d'autres États Membres des méthodes les plus aptes à assurer l'efficacité de la justice pénale.

58. Des représentants du Programme mondial sur les armes à feu ont participé à une conférence organisée à Mexico, du 30 août au 1^{er} septembre, par la Commission nationale de sécurité, la police fédérale mexicaine (qui préside la Communauté des polices d'Amérique) et le Ministère mexicain des affaires étrangères, dans le cadre de l'initiative « LE TrainNet » du Programme de l'ONUSD sur la mise en place de réseaux efficaces pour lutter contre la criminalité transnationale organisée. La conférence a rassemblé 200 formateurs et agents des services de détection et de répression représentant plus de 40 pays et organisations. La cinquième session de la conférence était consacrée aux initiatives de formation qui portaient sur la surveillance et l'incrimination du trafic d'armes à feu et les enquêtes correspondantes.

59. En coopération avec le Ministère bosnien du commerce extérieur et des relations économiques, l'Organisation mondiale des douanes et la Border Force Skills Academy britannique, l'ONUSD a formé 20 agents des douanes bosniens à la détection du trafic d'armes à feu aux points de passage des frontières terrestres. Le cours de formation, qui s'est déroulé à Sarajevo du 28 au 30 novembre 2017, portait sur le cadre juridique national et international en matière d'armes à feu, les enquêtes relatives à leur trafic, les procédures nationales et internationales de traçage, de marquage et de conservation des informations, l'évaluation des risques ainsi que le profilage des véhicules et des passagers. Un exercice pratique sur la détection des armes à feu s'est déroulé dans les locaux de l'administration douanière nationale, où les participants ont utilisé un véhicule d'entraînement pour apprendre, sur le terrain, à repérer les endroits susceptibles de dissimuler des armes à feu illicites.

60. En outre, du 20 novembre au 1^{er} décembre 2017 au Bénin, au Burkina Faso, en Guinée, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigéria et au Tchad, l'ONUSD a collaboré avec INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes pour concevoir et mettre en œuvre les différentes phases d'une opération simultanée de détection et de répression appelée TRIGGER III, au cours de laquelle les autorités locales ont saisi 130 armes à feu, dont 49 armes de type kalachnikov et plusieurs cartouches. Par ailleurs, 50 demandes de traçage ont été émises suite à cette opération. Il s'agit d'un progrès encourageant par rapport aux opérations précédentes. L'ONUSD s'est surtout attaché à promouvoir des mesures de justice pénale cohérentes et la poursuite des enquêtes sur les trafics d'armes à feu connus, et il a invité les procureurs des États Membres concernés à participer à l'opération. Auparavant, un atelier réunissant les organisateurs et les pays partenaires s'était tenu à Alger en septembre 2017 pour organiser l'opération, puis un autre avait eu lieu à Abidjan (Côte d'Ivoire), en octobre 2017, pour mieux définir les plans opérationnels nationaux des pays participants. L'ONUSD aide également à organiser une opération policière similaire dans des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, en vue de laquelle une première réunion préparatoire s'est tenue à Casablanca (Maroc) du 12 au 15 février 2018.

61. Dans le même esprit, l'Office a participé et contribué à l'opération Joint Action Day Calibre qu'Europol a menée contre le trafic d'armes en Albanie, en Allemagne, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, en Espagne, aux États-Unis, en ex-République yougoslave de Macédoine, en Grèce, en Hongrie, au Monténégro, en Roumanie, au Royaume-Uni, en Serbie, en Slovénie, en Suède et en Suisse. Cette opération s'est soldée par la saisie de 136 armes à feu, de plus de 7 000 cartouches et de toutes sortes d'autres biens illicites et de contrebande.

62. En outre, l'ONUSD et le Centre de documentation d'Europe du Sud-Est et de l'Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé, à l'intention de 17 policiers bosniens, monténégrins et serbes, une session de formation sur l'identification et le traçage des armes à feu et des munitions, les 19 et 20 décembre 2017 à Belgrade. Cette session de formation visait à perfectionner les connaissances et les compétences des agents de première ligne pour qu'ils sachent identifier les armes à feu faisant l'objet d'un trafic, recueillir et enregistrer des données à ce sujet et échanger efficacement des informations à l'échelle internationale.

Domaines d'action prioritaire

63. De nombreux pays continuent de demander à titre prioritaire des formations et le renforcement de leurs capacités. Pour mieux répondre à ces demandes, l'ONUSD a l'intention d' étoffer cette composante du Programme mondial sur les armes à feu, notamment en élargissant l'éventail des domaines traités dans les programmes de formation spécialisés. Il prévoit en outre de continuer d'appuyer les opérations de police sur le terrain en favorisant une plus grande coopération avec le pouvoir judiciaire et en veillant à la cohérence des mesures de justice pénale prises contre le trafic d'armes à feu. Dans le même esprit, l'Office prévoit de contribuer plus activement à la création et à la mise en service d'unités spécialisées sur les armes à feu au sein des systèmes de détection et de répression.

E. Promotion de la coopération internationale et de l'échange d'informations

64. La coopération internationale en matière pénale est un élément fondamental de la lutte contre le trafic illicite d'armes à feu, notamment par l'échange régulier d'informations et de bonnes pratiques entre praticiens, que préconise explicitement l'article 12 du Protocole. Dans sa résolution 8/3, la Conférence a prié l'ONUSD de continuer de promouvoir et d'encourager la coopération internationale en matière pénale, conformément à la Convention, en vue d'engager des enquêtes et des poursuites contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, y compris lorsque ces activités ont des liens avec le terrorisme et d'autres formes de criminalité, dans le cadre d'ateliers régionaux et interrégionaux, notamment à l'intention des pays qui se trouvent sur les itinéraires du trafic.

65. En application de ce mandat et de la recommandation 20 issue de la cinquième réunion du Groupe de travail, le Programme mondial sur les armes à feu encourage activement la répression et la coopération judiciaire au niveau international, ainsi que l'échange d'informations et des meilleures pratiques, à la fois sur le plan théorique, au moyen d'activités de formation et de renforcement des capacités, et sur le plan pratique et opérationnel, grâce à des réunions régulières, des échanges entre les praticiens et un appui aux services de police régionaux et internationaux.

66. L'ONUSD a soutenu la création d'un groupe informel de praticiens de la justice pénale et du contrôle des armes à feu, un « réseau de praticiens ». Cette initiative vise à promouvoir une meilleure communication entre les différents services et à favoriser la coopération régionale et interrégionale dans la lutte contre le trafic illicite d'armes et

ses liens avec d'autres formes de criminalité organisée et d'infractions graves, y compris le terrorisme, en amenant les praticiens de la justice pénale, de la détection et de la répression et du contrôle des armes à feu à échanger régulièrement les informations, expériences et bonnes pratiques tirées de cas concrets. Le réseau de praticiens a réuni, à Alger du 5 au 7 décembre 2017 et à Belgrade les 12 et 13 décembre 2017, plus de 60 participants venus d'Algérie, du Mali, du Maroc, de Mauritanie et du Niger, ainsi que d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, d'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro et de Serbie. Ces réunions ont également été l'occasion d'alimenter le recueil d'affaires de trafic illicite d'armes à feu.

Domaines d'action prioritaire

67. L'ONUSD continuera de promouvoir et de faire reconnaître le réseau de praticiens en vue de soutenir les efforts de coopération internationale et de favoriser l'échange régulier de bonnes pratiques et d'enseignements en matière de lutte contre le trafic illicite d'armes à feu et ses liens avec d'autres formes de criminalité organisée et d'infractions graves.

F. Cartographie et surveillance des flux illicites d'armes à feu

68. Le cinquième pilier de l'approche suivie par le Programme mondial sur les armes à feu concerne la collecte et l'analyse de données factuelles, et vise à améliorer la connaissance globale du trafic d'armes à feu et de son contexte criminel.

69. L'ONUSD a commencé à actualiser la méthode utilisée pour son étude sur les armes à feu de 2016, conformément au mandat énoncé dans la résolution 8/3, où la Conférence l'a prié de continuer de recueillir et d'analyser des informations quantitatives et qualitatives et des données dûment ventilées sur le trafic d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, en tenant compte de son étude sur les armes à feu de 2015 et de la cible 16.4 des objectifs de développement durable, ainsi que de continuer de diffuser régulièrement ses conclusions et, à cette fin, de revoir et d'améliorer ses méthodes, en coopération avec les organisations compétentes. La cible 16.4 a permis de souligner la pertinence de l'étude de l'ONUSD sur les armes à feu et contribué à faire prescrire à l'Office de continuer à collecter et à analyser des données dans ce domaine. L'indicateur proposé pour cet objectif [16.4.2 (Proportion des armes saisies, trouvées ou rendues volontairement dont la provenance ou l'utilisation illicite a été retracée ou établie par des autorités compétentes, conformément aux instruments internationaux)] vient compléter l'étude et présente en outre un intérêt pour les travaux de l'Office, qui a été nommé, aux côtés du Bureau des affaires de désarmement, codépositaire de l'indicateur 16.4.2.

70. Suite à une réunion informelle de groupe d'experts, qui s'est tenue en septembre 2016, et à une série de consultations informelles avec des statisticiens et des experts en armes à feu, organisée en mars 2017, le Programme mondial a mis à l'essai, en coopération avec le Service de la recherche et de l'analyse des tendances de l'ONUSD, la version révisée du questionnaire sur les flux illicites d'armes. Afin de garantir un équilibre géographique et de tenir compte de la complexité et des différentes structures des systèmes nationaux de collecte de données, 39 États Membres et une organisation intergouvernementale ont été invités à participer à l'essai. Douze réponses ont été reçues au total⁵, qui contenaient des données et des métadonnées, ainsi que des observations sur la faisabilité et l'intelligibilité de la version révisée du questionnaire. En outre, les observations formulées au cours des trois réunions régionales sur la

⁵ Les pays et organisations suivants ont répondu au questionnaire pilote : Argentine, Brésil, Burkina Faso, Chypre, Ghana, Iraq, Mexique, Nigéria, Roumanie, Royaume-Uni, Zambie et Union européenne.

collecte et l'analyse de données relatives aux armes à feu ont été incorporées dans la version finale du questionnaire. La campagne officielle de collecte de données devrait être lancée en avril 2018.

71. La version révisée du questionnaire sur les flux illicites d'armes comprend des questions d'ordre quantitatif et qualitatif : sur le nombre et le type d'armes saisies, leur état, leur contexte géographique et criminel et leur traçage, ainsi que sur les itinéraires, les tendances et les modalités du trafic. Le questionnaire aborde également, lorsque cela est nécessaire, la question des armes à feu trouvées et rendues volontairement, afin de suivre les progrès réalisés par rapport à l'indicateur 16.4.2 des objectifs de développement durable. En outre, lorsque cela est jugé utile pour l'identification et la surveillance des flux illicites d'armes, le questionnaire sollicite des informations sur les pièces, éléments et munitions saisis.

72. Par ailleurs, en vue de renforcer les mesures de collecte et d'analyse de données prises au niveau national et international pour surveiller les flux du trafic illicite d'armes à feu, et de promouvoir une coopération internationale et des échanges d'informations plus efficaces entre les praticiens, l'ONUSD a organisé une série de réunions régionales, auxquelles ont participé 54 États Membres. La première s'adressait aux États Membres d'Afrique⁶ et s'est tenue à Addis-Abeba les 28 et 29 septembre 2017 ; la deuxième, pour les pays d'Amérique latine⁷, a eu lieu à Panama les 29 et 30 novembre 2017 ; et la troisième, à l'intention des pays européens⁸, s'est déroulée à Bruxelles le 25 janvier 2018. Au total, plus de 120 participants représentant 26 pays d'Afrique, 14 pays d'Amérique latine et 15 pays d'Europe, ainsi que les organisations régionales et non gouvernementales concernées, ont participé aux réunions et y ont contribué en formulant des commentaires et des observations sur le questionnaire pilote, et en s'exerçant à le remplir.

73. Les réunions régionales ont bénéficié des interventions d'experts de plusieurs organisations non gouvernementales et instituts de recherche et de statistiques, à savoir : Conflict Armament Research, l'Institut d'études sur la sécurité et Small Arms Survey pour la réunion régionale en Afrique ; le Centre d'excellence de l'ONUSD et du Mexique pour les statistiques sur la criminalité relatives à la gouvernance, aux victimes de la criminalité, à la sécurité publique et à la justice pour la réunion régionale en Amérique latine ; et Eurostat et Frontex pour la réunion régionale en Europe. Au moins trois autres réunions régionales sont prévues en 2018, pour l'Europe méridionale et orientale, les Caraïbes et l'Asie.

⁶ Les États Membres suivants ont participé et contribué à la réunion régionale pour l'Afrique : Algérie, Angola, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libye, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sierra Leone, Ouganda, Tchad, Togo, Tunisie et Zambie.

⁷ Les États Membres suivants ont participé et contribué à la réunion régionale pour l'Amérique latine : Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine et Uruguay.

⁸ Les États Membres suivants ont participé et contribué à la réunion régionale pour l'Europe : Croatie, Danemark, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Lituanie, Malte, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie et Suède.

IV. Coordination avec d'autres organisations internationales et régionales compétentes

A. Coopération entre les organismes des Nations Unies

74. L'ONUSD a continué de contribuer aux travaux du Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères⁹, plate-forme de coordination à l'échelle des Nations Unies créée par le Secrétaire général pour promouvoir l'échange d'informations et la coordination des initiatives en cours et pour appuyer le principe de l'unité dans l'action en ce qui concerne les armes légères. Il continue également de coopérer et de coordonner ses activités avec les organismes et bureaux compétents des Nations Unies, tels que la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le PNUD, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.

75. Le 17 mai 2017, l'ONUSD a participé à une réunion publique d'information s'adressant aux États Membres sur la prévention de l'acquisition d'armes par les terroristes, organisée par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme à New York, qui donnait une vue d'ensemble des diverses initiatives menées par l'ONU dans ce domaine. Des représentants de l'ONUSD ont présenté l'approche intégrée que suit l'Office pour relever les défis que représentent la prévention et la détection du trafic d'armes à feu ainsi que les enquêtes et les poursuites en la matière, notamment lorsque ce trafic est lié à d'autres formes de criminalité organisée et au terrorisme.

76. Des représentants de l'ONUSD ont participé activement à un séminaire sur le trafic illicite et le détournement d'armes légères et de petit calibre, organisé par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique à l'intention des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et du Timor-Leste, les 19 et 20 décembre 2017 à Phnom Penh. Les représentants de l'ONUSD ont présenté l'initiative de collecte de données mise en place par l'Office pour surveiller et mesurer les progrès réalisés au regard de la cible 16.4 des objectifs de développement durable, ainsi que les travaux qu'il a exécutés pour aider les États Membres à lutter contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu.

77. En outre, l'ONUSD a contribué à une session de formation sur le contrôle des armes, le désarmement et la non-prolifération organisée par le Bureau des affaires de désarmement et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à l'intention de 50 jeunes professionnelles, du 12 au 16 février 2018 à Vienne ; il a précisé son approche de la lutte contre le trafic d'armes à feu et ses liens avec les objectifs de développement durable.

B. Coopération avec d'autres organisations régionales et internationales

78. Pour faire mieux comprendre le Protocole relatif aux armes à feu et ses liens avec d'autres instruments, notamment le Traité sur le commerce des armes, l'ONUSD a participé à une table ronde de haut niveau organisée par le Centre de Vienne pour le désarmement et la non-prolifération et la Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne, qui portait sur les contributions au contrôle des transferts d'armes classiques.

79. Le 4 octobre 2017, l'ONUSD a pris part à la deuxième réunion de la plateforme de coordination Union africaine-Allemagne, tenue à Addis-Abeba, qui a rassemblé des

⁹ Le Mécanisme regroupe 23 organismes des Nations Unies qui coordonnent leurs travaux et coopèrent dans le cadre de leurs mandats respectifs.

représentants de l'Union africaine, d'organisations sous-régionales d'Afrique ainsi que d'organismes des Nations Unies et d'autres organismes d'exécution. L'objectif principal de cette réunion était d'étudier l'initiative de l'Union africaine visant à réduire les armes au silence au moyen d'un plan d'action continental pour le contrôle des armes légères et de petit calibre illicites. L'Office a fourni des conseils techniques sur les activités qui pourraient aider au succès du plan d'action et auxquelles il pourrait contribuer, en particulier s'agissant du besoin de renforcer les mesures de justice pénale pour lutter plus efficacement contre le trafic d'armes à feu illicites.

80. Des représentants de l'ONUSD ont également fait part du point de vue de l'Office sur l'état actuel de la recherche sur les flux illicites d'armes en Afrique, au cours d'une réunion organisée à l'intention des communautés économiques régionales africaines par l'Union africaine et l'organisation non gouvernementale Small Arms Survey, les 13 et 14 juin 2017 à Addis-Abeba.

81. L'ONUSD a entretenu des échanges réguliers avec l'Union européenne pour répondre à la nécessité de consolider les cadres législatifs en matière d'armes à feu, pour renforcer la collecte et l'analyse de données sur les flux du trafic illicite aux niveaux national et international, et pour durcir les mesures de justice pénale visant à détecter le trafic d'armes à feu et ses liens avec la criminalité organisée et le terrorisme, et à en poursuivre les auteurs. À cet égard, il a contribué aux ateliers législatifs mentionnés plus haut, organisés par l'Union européenne en Jordanie (novembre 2017) et au Liban (décembre 2017), et il a soutenu une session de formation organisée par l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs en Tchéquie (septembre 2017), entre autres. En outre, les activités de coopération opérationnelle avec Europol, la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles et INTERPOL se sont poursuivies et même intensifiées, et seront encore développées en 2018.

82. D'autre part, l'ONUSD a coopéré avec d'autres organisations régionales chargées de travailler sur des questions relatives aux armes à feu, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, dont des représentants ont participé à la réunion régionale sur la collecte de données pour l'Afrique, ainsi que l'Union du Maghreb arabe, dont des représentants ont pris part à un atelier législatif régional pour les pays du Maghreb et la Libye.

C. Coopération avec la société civile et le secteur privé

83. La participation de la société civile et la coopération avec elle sont un élément transversal du Programme mondial sur les armes à feu. L'ONUSD a collaboré activement avec les organisations de la société civile à différents niveaux, notamment en soutenant l'élaboration de textes législatifs, en dispensant des activités de formation, en mettant au point un cours de formation sur la participation de la société civile et le contrôle qu'elle exerce, et en participant à des activités de sensibilisation.

84. Dans le cadre de l'initiative sur l'éducation pour la justice, des représentants du Programme mondial ont de nouveau participé activement à la Conférence internationale de La Haye « Simul'ONU » organisée par la Fondation du Qatar à Doha le 25 janvier 2018. Dans l'optique de sensibiliser les jeunes étudiants à la question du trafic d'armes et aux mesures prises au niveau international face à cette menace, les représentants du Programme mondial ont présenté l'approche suivie par l'Office pour combattre le trafic d'armes à feu et ses liens avec la cible 16.4 des objectifs de développement durable. La manifestation a rassemblé plus de 1 300 étudiants du monde entier.

85. L'ONUSD a participé et contribué à des réunions et séminaires organisés, entre autres, par le Centre de lutte contre la criminalité, le trafic et le terrorisme liés aux armes

à feu de l'Université de Northampton (Royaume-Uni, février 2018), l'Observatoire de lutte contre la criminalité organisée de l'Université de Milan (février 2018), ainsi qu'à plusieurs réunions organisées par le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre dans le cadre de ses projets financés par le Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements, tenues respectivement à Panama (mai 2017), à Dakar (juin 2017) et à Johannesburg (Afrique du Sud, février 2018).

86. L'ONUSC continue de collaborer avec les principales organisations qui travaillent sur la question du trafic illicite des armes à feu, notamment Conflict Armament Research, RAND Europe, le Centre de politique de sécurité à Genève, le Bonn International Center for Conversion, l'Institut d'études sur la sécurité, Mines Advisory Group, le Réseau d'action d'Afrique de l'Ouest sur les armes légères, Small Arms Survey et le Centre de recherche conjoint sur la criminalité transnationale.

Domaines d'action prioritaire

87. Le Programme mondial sur les armes à feu continuera de coopérer avec les organisations de la société civile et le secteur privé et de les faire participer à ses travaux, dans le cadre d'activités de sensibilisation comme d'activités transversales, en lien notamment avec l'égalité des sexes et les droits de l'homme.

V. Conclusions et recommandations

88. La fabrication et le trafic illicites d'armes à feu et leurs liens avec la criminalité organisée, le terrorisme et d'autres infractions graves demeurent un problème pressant dans de nombreux pays et régions.

89. La Convention contre la criminalité organisée et son Protocole relatif aux armes à feu établissent un solide cadre juridique international de lutte contre le trafic illicite d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, que complètent d'autres instruments juridiques et cadres d'action adoptés aux niveaux mondial et régional.

90. Le Programme mondial sur les armes à feu a continué de promouvoir la ratification du Protocole relatif aux armes à feu et d'aider les États Membres à le mettre en œuvre, en se fondant sur cinq grands piliers. Des financements prévisibles et durables sont nécessaires pour assurer la poursuite des activités du Programme mondial et lui permettre de répondre aux demandes d'assistance technique émanant des différents pays et régions.

91. Il est tout aussi important d'atteindre les objectifs de développement durable que de suivre les progrès réalisés à cet égard. L'initiative de cartographie et de surveillance de l'ONUSC est un outil approprié pour contribuer au suivi mondial de l'indicateur 16.4.2 des objectifs.

92. Le Groupe de travail voudra peut-être examiner l'efficacité et la viabilité des mesures de contrôle mises en œuvre qui contribuent à la lutte contre le trafic illicite d'armes à feu et les infractions connexes, y compris le terrorisme. Il voudra peut-être également réfléchir aux liens qui existent entre les différents types de mesures qui contribuent à la réalisation de la cible 16.4 des objectifs de développement durable ainsi qu'à la structure et à l'efficacité des mécanismes et organismes nationaux chargés de suivre les progrès réalisés dans la lutte contre le trafic illicite d'armes à feu. En outre, il voudra peut-être se pencher sur la manière dont les mesures concrètes mises en œuvre au titre du Protocole relatif aux armes à feu peuvent permettre d'empêcher les groupes criminels et terroristes de se procurer des armes à feu, compte tenu des travaux d'autres instances internationales, par exemple la résolution 2370 (2017) du Conseil de sécurité de l'ONU, qui vise à empêcher les terroristes d'acquérir des armes.